

Province de Québec
MRC du Fjord-du-Saguenay
Municipalité Saint-Charles-de-Bourget

PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget du 1^{er} octobre **2018 à 19 h 30**, à l'édifice municipal situé au 357, 2^e Rang, à laquelle étaient présents :

M.	Bernard St-Gelais	Maire
M.	M. Marc Lavoie, conseiller	siège #1
M.	Dany Gauthier, conseiller	siège # 2
M.	Jacques Gauthier, conseiller	siège # 3
M ^{me}	Eve Larouche, conseillère	siège # 4
M.	Yvan Tremblay, conseiller	siège #5
M ^{me}	Christine Durand-Duperré, conseillère	siège # 6

M^{me} Audrey Gagné, secrétaire-trésorière, adjointe.

ABSENCE : aucune

Sous la présidence de Monsieur Bernard St-Gelais, maire

ORDRE DU JOUR

MOT DE BIENVENUE DU MAIRE

1. Lecture et approbation de l'ordre du jour;
2. Exemption de lecture et approbation du procès-verbal du 10 septembre 2018
3. Approbation des comptes;
4. Résumé des différents comités;
5. **CORRESPONDANCE**
 - 5.1 Association pulmonaire
 - 5.2 Projet de règlement # 18-392 de la MRC du Fjord
 - 5.3 Lettre de Mme Johanne Bouchard – Financement Mégane Côté-Leclerc
 - 5.4 École St-Charles - Remerciement
6. **AFFAIRES NOUVELLES :**
 - 6.1 Décompte progressif du projet de réfection du 2^e Rang
 - 6.2 Dépôt du sommaire du rôle d'évaluation foncière 2019
 - 6.3 Signataire bancaire et Accès D
 - 6.4 Rapport et reddition du projet Sentier des Marais
 - 6.5 Résolution pour formation subventionnée des pompiers
 - 6.6 Versement à un tiers de la taxe sur les services téléphoniques
 - 6.7 Adjudication d'un contrat d'asphaltage
 - 6.8 Acceptation du projet d'entente fourniture de services de sécurité incendie et autorisation de signature
7. **INVITATIONS/DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE**
 - 7.1 Les enfants comme les autres
 - 7.2 Regroupement régional des ZECS
 - 7.3 Association pour la santé mentale

8. VARIA :

- 8.1 Demande pour réduction de vitesse sur la route du Village
- 8.2 Coupe d'arbres autour de l'édifice municipal
- 8.3 Municipalité nourricière – Achat billet
- 8.4 Vente de la nacelle

9 PÉRIODE DE QUESTIONS.

10 LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE.

À 19 h 30, Monsieur Bernard Saint-Gelais, maire, préside et constate qu'il a quorum, déclare la séance ouverte en souhaitant la bienvenue aux citoyens présents.

1. LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR **RÉSOLUTION NO.249.18**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Yvan Tremblay;
APPUYÉ PAR : M. Dany Gauthier;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE : l'ordre du jour est adopté en y ajoutant les points suivants à Varia:

- 8.1 Demande pour réduction de vitesse sur la route du Village
- 8.2 Coupe d'arbres autour de l'édifice municipal
- 8.3 Municipalité nourricière – Achat de billets
- 8.4 Vente de la nacelle

2. EXEMPTION DE LECTURE ET APPROBATION DU **PROCÈS-VERBAL DU 10 SEPTEMBRE 2018** **RÉSOLUTION NO.250.18**

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Eve Larouche;
APPUYÉE PAR : M. Marc Lavoie;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'exempter la secrétaire-trésorière, adjointe de la lecture du procès-verbal du 10 septembre 2018.

D'accepter le procès-verbal du 10 septembre tel que rédigé par la secrétaire-trésorière et directrice générale par intérim.

3. APPROBATION DES COMPTES **RÉSOLUTION NO.251.18**

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Christine Durand-Duperré;
APPUYÉE PAR : M. Eve Larouche;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE : les comptes à payer du mois de septembre 2018 au montant de 159 820,56\$ ainsi que les comptes payés d'avance au montant de 5 837,05 \$ totalisant la somme de 165 657,61 \$ soient acceptés et que la secrétaire-trésorière et directrice générale par intérim soit autorisée à en faire le paiement.

QUE : les versements des salaires nets du mois d'août 2018 soient acceptés au montant de 18 376,69 \$.

4. RÉSUMÉ DES DIFFÉRENTS COMITÉS

4.1 COMITÉ MUNICIPALITÉ NOURRICIÈRE

Rien de spécial.

4.2 COMITÉ VOIRIE ET TRANSPORTS ADAPTÉS

Rien de spécial.

4.3 RÉFORME MADA ET PFM

Rien de spécial

4.4 COMITÉ-ÉCOLE ET FAMILLE

Rien de spécial

4.5 M. BERNARD ST-GELAIS, MAIRE

Monsieur Bernard St-Gelais, parle des travaux du 2^e Rang et de la collecte des encombrants qui se tiendra le 10 octobre 2018.

5. CORRESPONDANCE

La correspondance est déposée aux archives de la Municipalité pour consultation publique.

6. AFFAIRES NOUVELLES

6.1 DÉCOMPTE PROGRESSIF #2 POUR LE PROJET DE RÉFECTION DU 2^e RANG RÉSOLUTION NO.252.18

CONSIDÉRANT QUE : le projet de réfection du 2^e Rang a débuté le lundi 13 août par l'entreprise ED-PRO, tel qu'entendu à l'adjudication de l'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QUE : lors de la réunion de démarrage, une entente a été conclue sur le paiement d'un décompte progressif;

CONSIDÉRANT : la recommandation de paiement faite par notre ingénieur chargé de la surveillance du chantier, au montant de 128 413,37 \$;

POUR CES RAISONS,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Dany Gauthier;

APPUYÉ PAR : M. Marc Lavoie;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE : la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise le paiement du décompte progressif #2, à la compagnie ED-PRO, au montant de 128 413,37 \$ sur recommandation de M. Guillaume Carrier de Tetra Tech.

QUE : la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise la secrétaire-trésorière et directrice générale par intérim, pour et au nom de la Municipalité, à procéder au versement de ladite somme.

6.2 DÉPÔT DU SOMMAIRE DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE 2019
RÉSOLUTION NO.253.18

ATTENDU QUE : le sommaire du rôle d'évaluation foncière 2019 est déposé en date du 12 septembre 2018;

POUR CETTE RAISON,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jacques Gauthier;
APPUYÉ PAR : M. Dany Gauthier;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE : la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte le dépôt du sommaire du rôle pour l'année 2019.

QUE : les valeurs sont les suivantes :

Valeurs imposables	Valeurs non imposables	Valeurs totales
Terrains 18 689 300	Terrains 639 700	Terrains 19 329 000
Bâtiments 49 751 600	Bâtiments 3 119 100	Bâtiments 52 870 700
Immeubles 68 44 900	Immeubles 3 758 800	Immeubles 72 199 700

Une augmentation de 1 042 100 \$ en valeurs principalement imposables, comparativement à 2018 et qu'il s'agit de la deuxième année au rôle triennal.

6.3 SIGNATAIRE DU COMPTE BANCAIRE ET ACCÈS D'AFFAIRES
RÉSOLUTION NO 254.18

CONSIDÉRANT QUE : M^{me} Audrey Thibeault sera de retour de congé parental en novembre prochain;

CONSIDÉRANT QU' : il y a lieu de la renommer administratrice principale au compte accès D Affaires et signataire bancaire;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marc Lavoie;
APPUYÉ PAR : M. Dany Gauthier;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE : la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise madame Audrey Thibeault, directrice générale et secrétaire-trésorière, comme administrateur principal aux fins d'utilisations du service accès D Affaires, à signer les chèques et les effets bancaires nécessaires à la bonne marche de la municipalité, et ce, à compter de la présente.

6.4 RAPPORT ET REDDITION DU PROJET SENTIER DES MARAIS

Ce point est reporté ultérieurement puisque nous n'avons pas reçu la facture.

6.5 FORMATION DES POMPIERS SUBVENTIONNÉE
RÉSOLUTION NO 255.18

ATTENDU QUE : le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour

les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU QUE : ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

ATTENDU QU' : en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

ATTENDU QUE : ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

ATTENDU QUE : ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

ATTENDU QUE : la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

ATTENDU QUE : la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget prévoit la formation de 2 pompiers pour le programme Pompier I, au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

ATTENDU QUE : la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC du Fjord en conformité avec l'article 6 du programme.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marc Lavoie;

APPUYÉ PAR : M^{me} Christine Durand-Duperré;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE : la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget présente une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC du Fjord.

**6.6 VERSEMENT À UN TIERS DE LA TAXE SUR LES SERVICES
TÉLÉPHONIQUES
RÉSOLUTION NO 256.18**

CONSIDÉRANT QUE : la Municipalité a mandaté la MRC du Fjord-du-Saguenay, pour procéder à un appel d'offres et de conclure une entente pour le centre des appels d'urgence 911;

CONSIDÉRANT QUE : la MRC du Fjord-du-Saguenay a conclu une entente avec le centre d'appels d'urgence de la ville d'Alma;

CONSIDÉRANT QUE : l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec a été créée conformément aux articles 244.73 et 244.74 de la Loi sur la fiscalité municipale et qu'elle doit faire remise de la taxe imposée sur les services téléphoniques aux municipalités locales aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1;

CONSIDÉRANT QUE : la Municipalité désire que l'Agence fasse plutôt remise directement à l'organisme qui lui offre les services de centre d'urgence 9-1-1 dès que la chose sera possible ;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jacques Gauthier;

APPUYÉ PAR : M. Dany Gauthier;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE : la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget demande à l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec de verser à compter du mois d'octobre 2018 la taxe perçue pour la ville de Saint-Charles-de-Bourget qui sera versée en décembre à la Ville d'Alma, au centre d'appels d'urgence de la ville d'Alma dont le siège social est situé au 140, rue Saint-Joseph Sud, Alma Québec, G8B 3R1 pour et à l'acquit de la municipalité toutes les remises de la taxe imposée en vertu de l'article 244.68 de la Loi sur la fiscalité municipale qui lui sont dues, la présente ayant un effet libératoire pour l'Agence à l'égard de la Municipalité tant qu'elle ne sera pas avisée au moins 60 jours au préalable de tout changement de destinataire, à charge pour l'Agence de faire rapport à la municipalité des sommes ainsi versées.

6.7 ADJUDICATION D'UN CONTRAT D'ASPHALTAGE **RÉSOLUTION NO 257.18**

ATTENDU QUE : la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget a demandé des soumissions de prix pour de l'asphaltage sur son territoire;

ATTENDU QUE : la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget a obtenu 3 soumissions;

CAL	75 951,75 \$
Béton provincial	88 397,79 \$
Asphalte TDP	94 588,78 \$

POUR CES RAISONS,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Dany Gauthier;

APPUYÉ PAR : M. Jacques Gauthier;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE : la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte la soumission de CAL au prix de 75 951,75 \$.

6.8 ACCEPTATION DU PROJET D'ENTENTE DE FOURNITURE **DE SERVICES EN SÉCURITÉ INCENDIE ET AUTORISATION DE** **SIGNATURES** **RÉSOLUTION NO 258.18**

CONSIDÉRANT QU' : une entente de projet sur la fourniture de services en matière de sécurité incendie est à conclure;

CONSIDÉRANT QU' : il y a lieu d'autoriser des signataires pour ladite entente;

POUR CES RAISONS,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Yvan Tremblay;

APPUYÉ PAR : M. Marc Lavoie;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE : la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte ledit projet d'entente de fourniture de services en matière de sécurité incendie.

QUE : la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget désigne M. Bernard St-Gelais, maire et Mme Fabienne Girard D.G. par intérim, à signer ladite entente pour et au nom de la municipalité.

7 INVITATIONS ET DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

7.1 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – LES ENFANTS COMME LES AUTRES **RÉSOLUTION NO 259.18**

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Eve Larouche;

APPUYÉE PAR : M. Yvan Tremblay;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE : la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise une aide financière au montant de 100 \$ à l'organisme Les Enfants comme les Autres.

QUE : la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise la secrétaire-trésorière et directrice générale par intérim, pour et au nom de la Municipalité, à procéder au versement de ladite somme.

8. VARIA

8.1 DEMANDE POUR RÉDUCTION DE VITESSE SUR LA ROUTE DU VILLAGE, **RÉSOLUTION NO 260.18**

Lettre signée de M^{me} Johanne Hovington pour un appui auprès du Ministère des Transports, afin de réduire la vitesse sur la route du Village.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marc Lavoie;

APPUYÉ PAR : M^{me} Christine Durand-Duperré;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE : la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget appuie M^{me} Johanne Hovington pour sa demande de réduction de vitesse à 80 km/h sur la route du Village.

8.2 COUPE D'ARBRES AUTOUR DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL **RÉSOLUTION NO 261.18**

CONSIDÉRANT QU' : il y a 12 arbres autour de l'édifice municipal qui sont endommagés et risquent de tomber à tout moment.

CONSIDÉRANT QUE : la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget n'a pas les permis et formations requises pour exercer le travail. Nous avons demandé des soumissions auprès de 3 services d'entretien arboricole.

Service d'arbres Saguenay	6 300,00 \$
Arbo-Pageau	3 794,18 \$
Arbre & cie	8 048,25 \$

POUR CES RAISONS,

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Eve Larouche;
APPUYÉE PAR : M. Dany Gauthier;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE : la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accorde au plus bas soumissionnaire soit Arbo-Pageau d'effectuer les travaux au montant de 3 794,18 \$.

8.3 MUNICIPALITÉ NOURRICIÈRE – ACHAT BILLETS **RÉSOLUTION NO 262.18**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jacques Gauthier;
APPUYÉ PAR : M^{me} Christine Durand-Duperré;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE : la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget procède à l'achat de sept billets pour l'invitation au 5 à 7 de la Municipalité nourricière qui se tiendra à l'Orée des champs, le jeudi 25 octobre. Le coût du billet est de 12 \$.

QUE : la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise la secrétaire-trésorière et directrice générale par intérim, pour et au nom de la Municipalité, à procéder au versement de ladite somme.

8.4 VENTE DE LA NACELLE **RÉSOLUTION NO 263.18**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Dany Gauthier;
APPUYÉ PAR : M. Jacques Gauthier;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE : la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget procède à la vente de la nacelle pour les pièces puisque celle-ci ne passe plus à l'inspection de la SAAQ.

8.5 FONDATION MÈRE FRANÇOISE SIMARD – ACTIVITÉ **FINANCEMENT** **RÉSOLUTION NO 264.18**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jacques Gauthier;
APPUYÉ PAR : M. Marc Lavoie;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE : la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget procède à l'achat d'un billet au coût de 100 \$ pour l'invitation au cocktail dînatoire de la Fondation Mère Françoise Simard qui se tiendra le 22 novembre prochain.

QUE : la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise la secrétaire-trésorière et directrice générale par intérim, pour et au nom de la Municipalité, à procéder au versement de ladite somme.

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions a débuté à 19 h 51.

Fin de la période de questions à 19 h 55.

10. LEVÉE DE LA SÉANCE

Les points à l'ordre du jour étant épuisés;

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Eve Larouche;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE : la séance soit levée à 19 h 55.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

En signant le présent procès-verbal, le maire est réputé avoir signé chacune des résolutions.

Je, soussignée, certifie par les présentes qu'il y a des crédits de disponibles pour les dépenses projetées par le conseil municipal lors de la réunion tenue le 1^{er} octobre 2018.

M. Bernard Saint-Gelais, Maire

M^{me} Audrey Gagné
Secrétaire-trésorière, adjointe
